

Facteur déterminant

journal.lu - 14.02.2020



1 Foto

Photo: Editpress/François Aussems

LUXEMBOURG
CLAUDE KARGER

Le Conseil Economique et Social se penche sur la dimension transfrontalière du Luxembourg

Les chiffres sont tellement impressionnants que l'on se demande pourquoi la discussion sur le travail transfrontalier n'est pas plus intense», remarquait hier le président du Conseil Economique et Social, Jean-Jacques Rommes en ouverture de la présentation de l'avis de l'institution tripartite sur le travail frontalier, qui représente désormais quelque 43,5% de l'emploi total au Grand-Duché - où en chiffres: plus de 205.000 individus, dont 104.550 proviennent de France, 48.880 de Belgique et 48.400 d'Allemagne. Faisant du coup du Luxembourg, qui ne représente qu'un millième de la population de l'Union européenne «un mastodonte du travail frontalier». D'ailleurs, il attire 20% du total des travailleurs frontaliers dans l'Union européenne.



Le président Jean-Jacques Rommes (2019-2021) entouré de ses vice-présidents Tom Dominique (IGSS) et Marco Wagener (LCGB) - Le CES travaillera sur le sujet pendant des années encore Photo: Editpress/Tania Feller

«Sans frontières, pas de croissance. L’osmose transfrontalière est vitale pour notre économie», souligne l’ancien directeur de l’ABBL et de l’UEL qui regrette que la discussion sur l’apport des frontières ne se réduit que bien trop souvent aux embouteillages qui sont une conséquence de l’attractivité économique du Luxembourg - et surtout de la capitale, centre financier et européen comparativement peu peuplé, mais «aspirant» des forces de travail à l’image des métropoles dans d’autres pays. Sauf qu’ici, la zone d’aspiration est coupée par des frontières, situation faisant naître énormément de problématiques sur lesquelles le CES - l’institution consultative permanente du gouvernement en matière d’orientation économique et sociale du pays - entend se pencher dans d’autres avis en la matière. Comme le droit du travail et la question du télétravail, l’aménagement du territoire ou encore la fiscalité transfrontalière.

Question de haute actualité, alors que les voix dans la Grande Région demandant des rétrocessions d’impôts de la part du Grand-Duché pour contribuer au financement des infrastructures dans les communes où habitent les frontaliers se multiplient. Rommes a annoncé la remise d’un avis sur cette épineuse question au printemps.

Le premier avis de la série, intitulé «Travail transfrontalier: historique, présent et prévisions» sert ainsi à poser le cadre du défi dont nous présentons quelques éléments ici.

L’avis intégral sera disponible sur www.ces.public.lu



Photo: Editpress/François Aussems

Un bout d'histoire

Le travail transfrontalier est une constante dans l'histoire de la Grande Région. Dès les années 1820, les premiers balbutiements des industries sidérurgiques ont amené les ouvriers de part et d'autre des territoires qui constituent aujourd'hui la Lorraine, la Belgique, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et le Luxembourg à bouger. «La dépendance du Luxembourg à l'égard de l'étranger, et tout particulièrement à l'égard des régions limitrophes, pour ce qui est de la main-d'œuvre, mais aussi des capitaux, se manifeste très tôt dans l'histoire industrielle du Luxembourg et demeure une constante de son économie», lit-on dans l'avis du CES. Les flux du côté allemand ont été renforcés après l'adhésion en 1842 du jeune Grand-Duché au «Zollverein», union douanière germanique, éclatée après la Première Guerre mondiale. Par la suite, le Luxembourg se tourna davantage vers la Belgique avec laquelle il signa une union douanière en 1921. A noter que le Grand-Duché avait déjà mis en place dans les années 1920 un système de carte frontière garantissant une certaine souplesse pour la main-d'œuvre résidant de l'autre côté de la frontière. Alors que les années glorieuses de l'ère industrielle étaient comptées, le Luxembourg, capitale européenne, a pris un autre tournant avec le développement d'un centre financier international. A noter que la part des frontaliers dans le secteur d'activité de la finance et des assurances se situe actuellement à 48%. LJ

La mobilité

En ce qui concerne la provenance des travailleurs frontaliers, on constate que la plupart d'entre eux vivent directement aux frontières du Grand-Duché. En effet, en 2019, 73% des travailleurs frontaliers belges résident dans la Province de Luxembourg (dont un cinquième dans la commune d'Arlon), 73% des travailleurs frontaliers allemands habitent en Rhénanie-Palatinat, dont 84% à Trèves, et 69% des travailleurs frontaliers français proviennent du département de la Moselle, dont 73% de la commune de Thionville. Sur dix ans, la part des frontaliers venus de l'Hexagone a connu le taux de croissance le plus élevé, surtout celle en provenance de Metz. Selon l'enquête LuxMobil - enquête sur la mobilité de 2017 - les frontaliers de la France sont les plus faibles utilisateurs du véhicule particulier (80%), les frontaliers de l'Allemagne en sont les plus grands utilisateurs avec presque 90%, alors que les frontaliers belges occupent une position intermédiaire avec 88%. Les frontaliers en provenance de la France utilisent davantage les transports en commun, à savoir le train (12%) et le bus (presque 7%). Cela s'explique en partie par le fait que ces derniers ont une meilleure accessibilité en transports en commun entre la Lorraine et le Luxembourg, en comparaison avec d'autres régions limitrophes. Les frontaliers en provenance de la France ont en moyenne le trajet le plus court avec 34 km, mais mettent plus de temps (54 minutes) par rapport aux frontaliers de l'Allemagne (40 km, 49 minutes) ou de la Belgique (42 km, 51 minutes). Logique: du fait que les travailleurs frontaliers de la France sont plus nombreux à venir travailler au Luxembourg, les axes routiers vers/ depuis la France sont les plus saturés. De plus, les frontaliers en provenance de la France utilisent davantage les transports en commun, en passant un temps non négligeable dans les trajets de rabattement (trains/bus/tram). LJ

Question de salaire

Le différentiel de création et de spécialisation d'emplois ou encore la croissance économique - forte au Grand-Duché ces dernières décennies et donc demande de nombreux salariés - sont des conditions nécessaires, mais pas suffisantes, pour attirer les travailleurs frontaliers. Les conditions de travail, notamment salariales, doivent être plus attractives de part et d'autre de la frontière, pour qu'un frontalier décide d'intégrer le marché du travail luxembourgeois. «Comparer les salaires pratiqués au Luxembourg avec ceux des régions voisines est un exercice particulièrement délicat en raison des fortes différences, notamment en termes de pouvoir d'achat, des charges sociales et fiscales, du coût du logement, ainsi que des prestations familiales et

sociales», pointe le CES qui a cependant compilé les revenus disponibles bruts (revenus d'activité, revenus du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages et prestations sociales, nets d'impôts directs) des ménages privés par habitant en 2015: Sarre: 20.108 euros, Rhénanie-Palatinat: 21.820 euros, Wallonie: 17.053 euros, Lorraine: 19.236 euros, Luxembourg: 33.517 euros. Les rémunérations brutes des salariés sont pour pratiquement toutes les activités significativement plus importantes au Luxembourg que partout ailleurs. Ainsi par exemple, les Lorrains travaillant dans le secteur de la finance et de l'assurance gagnaient en moyenne en 2015 46.222 euros brut - leurs collègues luxembourgeois 91.304 euros bruts. A noter toutefois que les travailleurs dans l'industrie et la construction en Rhénanie-Palatinat gagnaient en 2015 un peu plus que leurs collègues travaillant au Luxembourg. LJ

Le réservoir se vide

Si à l'heure actuelle, la Wallonie et la région Grand Est constituent des réservoirs de main-d'œuvre pour leurs voisins et permettent, à l'échelle de la Grande Région, de contribuer à l'équilibre du marché du travail, la Grande Région devra faire face à une décroissance démographique sous l'effet du vieillissement de la population. C'est ce qu'illustrent les projections à moyen terme (2035) établies par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (Agape). L'équilibre du marché du travail au niveau de l'ensemble de la Grande Région risque d'être mis en péril. Dans l'ensemble de la Grande Région, la population en âge de travailler (15-64 ans) pourrait ainsi baisser de 670.000 personnes d'ici 2035, soit une baisse de 11% et ce, malgré une croissance démographique (+197.000 habitants pour l'ensemble). Face à cette évolution se pose la question des capacités de la démographie luxembourgeoise à répondre aux besoins de l'économie. «L'avenir économique du Luxembourg dépendra donc des régions bien au-delà des frontières de la Grande Région», pointe le CES. Constatation confirmée par les perspectives économiques ambitieuses qui, selon l'agence Agape, s'élevaient à plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires d'ici 2035: entre 110.000 et 178.000 nouveaux emplois, dont 56.000 qui devraient ainsi être comblés par la hausse attendue de sa population active résidente. Le nombre de travailleurs frontaliers pourrait ainsi atteindre 267.300 à l'horizon 2035 (51.600 en provenance d'Allemagne, 62.600 de Belgique et 153.100 de France). LJ